

FINANCE vendredi 22 juillet 2011

La facture de «Bâle III» s'alourdira pour 28 grandes banques

Yves Hulmann zurich

Plusieurs banques européennes mal dotées

Estimations pour 2013 en %	Ratio «core tier 1» de Bâle III*	Leverage ratio**	Ratio total***
HSBC	12	6	18
UBS	13	5	18
RBS	11	7	18
Wells Fargo	9	8	17
JP Morgan	9	7	16
Intesa SanPaolo	10	5	15
Lloyds	10	5	15
Citigroup	8	6	14
BNP Paribas	10	4	14
Bank of America	8	6	13
Société Générale	8	4	12
Santander	8	4	12
Credit Suisse	9	3	12
Deutsche Bank	8	3	11
Credit Agricole	7	2	9

*Fonds propres durs définis par Bâle III/Actifs totaux, hors dérivés - **Fonds propres/Actifs totaux

***Addition des deux ratio précédents SOURCE: BARCLAYS/CARTOL, SÉLECTION DES PRINCIPALES BANQUES EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES

> **Fonds propres Une «surcharge» de 1 à 2,5% sera exigée de la part d'une série d'établissements**

> **Reste à savoir si les Etats-Unis s'y plieront**

Les grandes banques qui pensaient en avoir terminé avec la réglementation dite de «Bâle III» peuvent déchanter. Cette semaine, le Comité de Bâle sur la supervision bancaire a précisé sur son [site](#) les conditions qui s'appliqueront aux établissements «d'importance systémique mondiale». Ces banques devront accumuler des fonds propres supplémentaires allant de 1 à 2,5% en fonction de leur taille et de la complexité de leurs activités. De plus, pour éviter que les banques systémiques n'accroissent leur taille, une surcharge supplémentaire de 1 % pourrait être exigée.

Cette «surcharge» en anglais s'ajoutera aux 7% de fonds propres requis par les règles de «Bâle III» à l'horizon 2019, contre 2% jusqu'à présent. Jeudi, la Commission européenne a justement donné son feu vert à l'application du nouveau cadre réglementaire pour plus de 8000 banques de l'UE. Ce coussin additionnel ne pourra être constitué que par des fonds propres «durs», excluant ainsi les obligations convertibles contingentes, ou «CoCos». En Suisse, ces instruments peuvent être utilisés par les deux grandes banques pour compléter les 10% de fonds propres requis afin d'atteindre le total de 19% exigé par le groupe d'experts sur les banques trop grandes pour faire faillite.

Cinq critères retenus

Prudent, le Comité de Bâle a précisé cette semaine que son projet de réglementation n'était pour l'instant qu'un «document consultatif». Néanmoins, la direction est clairement donnée par l'instance rattachée à la Banque des règlements internationaux (BRI). D'ici à la fin de période de la consultation qui se termine le 26 août prochain, les spéculations iront bon train sur la liste des établissements soumis à cette «surcharge». Cinq critères, pondérés de manière égale, ont été retenus pour définir si les banques entrent ou non dans cette catégorie. Outre la taille, le Comité de Bâle tiendra compte des interconnexions de ces établissements avec le reste du secteur bancaire, de la complexité de leurs activités, de leur capacité à être remplacés par d'autres établissements tout comme du caractère interjuridique de leurs activités. Sur cette base, le Comité de Bâle a identifié 28 établissements présentant une «importance systémique globale» qui entreraient dans cette liste, susceptible d'«évoluer» précise l'organisation.

Résistance outre-Atlantique

En Europe, des banques comme Barclays, BNP Paribas, Deutsche Bank, HSBC ou RBS entreraient dans cette catégorie, selon une étude de Morgan Stanley. S'y ajoutent Bank of America, Citigroup et JPMorgan outre-Atlantique. Aux Etats-Unis, la partie n'est toutefois pas gagnée d'avance pour imposer les nouvelles règles de Bâle III. Ces derniers mois, Jamie Dimon, le tout-puissant patron de JPMorgan Chase, tout comme Brian Moynihan, de Bank of America, se sont déjà farouchement opposés aux nouvelles règles en matière de fonds propres de Bâle III qui, selon eux, restreindront l'activité de prêt et freineront la reprise de l'économie.

Peu d'impact sur l'économie

Répondant d'avance à ces critiques, le Comité de Bâle juge, lui, que les conséquences de ces exigences en matière de fonds propres sur la croissance seront minimales. Selon les estimations du groupe de recherche Macroeconomic Assessment Group, l'impact de cette réglementation supplémentaire réduirait de seulement 2 points de base (0,02%) la croissance du produit intérieur brut si ces mesures étaient mises en place dans un délai de huit ans ou de 4 points de base sur quatre ans.

Le montant total des fonds propres supplémentaires qui devront être accumulés par les 28 banques concernées n'a pas encore été chiffré jusqu'ici. Seule certitude, ces exigences additionnelles pèseront sur la valorisation des grandes banques, ces dernières ayant moins de marge de manœuvre pour verser des dividendes à leurs actionnaires au cours des prochaines années.

Le marché semble avoir déjà anticipé l'impact de ces nouvelles exigences. En Europe, les quelque cinquante banques incluses dans l'indice Stoxx 600 ont déjà perdu près de 15% de leurs valeurs depuis le début de l'année, le secteur bancaire affichant la plus mauvaise performance depuis le début de 2011. Pour la première fois depuis le printemps 2009, les banques européennes incluses dans cet indice ont même affiché cette semaine une valorisation inférieure à leur

valeur comptable.
